

Homologation Volley Belgium - FVWB : Nat 1

Validité 2025-26



28-08-25

Salle

Centre Sportif du Joli Bois

Adresse:

Contact

Club: Athus

Rue de la Piscine 1

Tel:

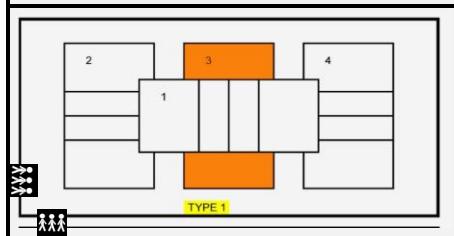
LX1100

6791 Athus

Fax:

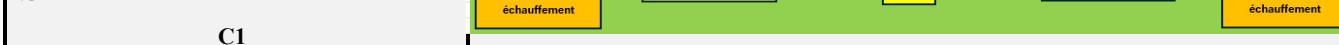
Situation de match

Photo du terrain utilisé



Type de terrain

C1



Dimensions

Public Max. autorisé	300 pers	Longueur	35,20 m	Zone Libre terrain (zone service)	13,20 m												
Eclairage	710 lux	Largeur	24,90 m	Zone libre terrain	7,70 m												
Sol	Sous sol Recouvrement	Parquet flottant	Hauteur	Hauteur jusqu'au premier obstacle dans la zone de 28mx15m													
Marquoir	manuel	espace administratif		Vestiaire arbitre	Vestiaire équipes												
Chauffage	ok	espace contrôle dopping		Vestiaire arbitre	Vestiaire Arbitre												
Référence code d'homologation				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Code d'homologation Nat 2 et Promotion Dames et Hommes				C	B	D	B	C	B	B	A	A	C	A	B		
Code d'homologation du terrain				L3	C	B	C	A	C	B	B	A	A	C	A	B	

Informations générales (à respecter pendant le match)



entrée dans la salle

* Sauf si changements normes d'homologation et ou modifications des installations

En cas d'infraction au règlement de la compétition, les anomalies doivent être inscrites sur la feuille de match par l'arbitre ou le commissaire

Codes requis Nat 1 et 2

Code	Description
1 Zone libre	min. 3m derrière les lignes de côté et 5 m derrière les lignes arrières
2 Hauteur	min 7m
3 Eclairage	min 400 lux
4 Sol	sol en dur avec revêtement non absorbant les chocs
5 Lignes	lignes démarcation de diff sports dans des couleurs diff, se coupant
6 Poteaux	Poteaux de longueur fixe (2,55m) avec points de fixation variables
7 Podium d'arbitre	Plate-forme avec hauteur avec possibilité de s'asseoir en option
8 Vestiaire joueurs	Vestiaire et douches séparés pour chaque équipe
9 Vestiaire arbitre	Vestiaire équipé de douche
10 Premiers soins	Boîte premiers soins sur le terrain + défibrillateur pour la FVWB
11 Chauffage	Minimum 16°
12 Zone échauffement	à côté du banc de réserve et pas délimitée

Pour la commission d'homologation M. Loppe